



La politique rizicole de l'administration coloniale en Côte d'Ivoire (1898-1959)

Gouédan Richard Meignan*
et Tschiwily Bérenger Goly**

Résumé

Parmi les denrées vivrières traditionnellement cultivées par les populations ivoiriennes pour leur consommation quotidienne, s'il en est qui ont fait l'objet d'une attention particulière de la part du colonisateur français, c'est bien sûr le riz et, dans une moindre mesure, le maïs. En effet, dans un contexte agro-économique marqué d'abord par l'exploitation des produits naturels du cru, puis par la promotion sous tous azimuts des cultures de rente, la riziculture va faire l'objet d'une intervention plus ou moins marquée de l'administration coloniale. Utilisant selon l'occasion l'encadrement, la coercition ou l'incitation, celle-ci va pousser les paysans locaux à la création ou à l'extension des périmètres rizicoles irrigués. Cette politique à plusieurs facettes, visant un accroissement conséquent de la production rizicole locale, ne donna cependant pas des résultats à la mesure des espérances. De sorte que tout au long de la période coloniale, les importations de riz à destination du territoire ivoirien demeurèrent constantes malgré une production locale croissante, mais insuffisante.

Mots-clés : Côte d'Ivoire, époque coloniale, politique rizicole, riz des marais, riz irrigué.

Abstract

Among the foodstuffs traditionally cultivated by the Ivorian population, rice has a particular attention from the French colonialists and to a small extent maize. In fact, concerning the economic context dominated by the exploitation of natural products and the promotion of benefits cultures, rice has interested the colonial administration. Some strategies like supervision, constraint and motivation are used to lead the farmers to create and produce rice in biggest dimensions. This policy with various aspects, which aim to produce more local

* Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire.

E-mail : richardmeignan@yahoo.fr

** Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire.

E-mail : rolyberenger@gmail.com

rice has not given expected results. In such a way, during the colonial period, in spite of the increase of local production of rice, we can also notice that the importation of rice towards Côte d'Ivoire remained constant.

Key words : Côte d'Ivoire, colonial period, rice policy, marshed rice, irrigated rice

Introduction

S'il y a un constat qui ressort de l'analyse de la politique agricole conçue et mise en œuvre par les autorités coloniales en Afrique Occidentale Française (AOF) en général et en Côte d'Ivoire en particulier, c'est que celle-ci a fait la part belle aux produits de cueillette et autres cultures de rente. Les denrées vivrières produites par les populations locales pour leur consommation quotidienne ont été, dans une large mesure, ignorées par les planificateurs coloniaux. Dans ce contexte marqué par la promotion et l'exploitation tous azimuts des cultures de rente, seuls le riz et, dans une moindre mesure, le maïs bénéficieront d'une « politique » d'encadrement et d'encouragement à la production orchestrée par l'administration coloniale. Pourquoi cette exception faite pour cette denrée parmi tant d'autres ? Quelles ont été les différentes modalités de l'intervention du colonisateur dans la riziculture ? Quel bilan peut-on dresser de « l'opération-riz » coloniale ?

Il nous paraît opportun de souligner au premier abord que cette réflexion tire l'essentiel de sa substance de l'exploitation méthodique des sources imprimées du Fonds des archives nationales de Côte d'Ivoire (plus particulièrement les documents des séries IRR et 1 QQ et plusieurs numéros du Journal officiel de la Côte d'Ivoire) et des ouvrages de quelques auteurs et acteurs de l'époque coloniale (Chevalier 1912 ; Sarraut 1923 ; Chauleur 1956 ; Schnell 1950, etc.). À ces sources, l'on a adjoint des travaux plus récents d'universitaires et autres analystes des politiques et productions agricoles africaines de l'époque coloniale (Tourte ; Chauveau 1985 ; Canale 1964 ; Bonneuil 1990 ; Domergue-Cloarec 1974 ; Meignan 2015, etc.). Si la première catégorie de documents présente la vision et les actions du colonisateur sous leur meilleur jour, la seconde, quant à elle, expose des points de vue plus nuancés de scientifiques ayant bénéficié du recul du temps et de la confrontation de plusieurs sources et courants de pensée. Finalement, les informations croisées et épurées tirées de tous ces documents nous ont permis de dégager trois axes d'étude dans notre démarche. Ainsi, nous allons analyser d'abord les fondements, puis les modalités et étapes de la mise en œuvre de cette politique rizicole coloniale en Côte d'Ivoire. Un bilan des résultats obtenus sur le terrain sera proposé à la fin de notre parcours.

Les fondements de la politique rizicole coloniale : réduire les importations en riz par une production locale à haut rendement

Pour comprendre les raisons qui ont poussé les autorités françaises à entamer, entre autres, une politique de promotion de la riziculture en AOF en général et en Côte d'Ivoire en particulier, il est important d'étudier au préalable le mode d'approvisionnement alimentaire de l'appareil colonial dominé par une constante : la place privilégiée accordée à l'importation de denrées alimentaires de grande consommation.

Une politique alimentaire dépendante des importations massives de vivres

Dès le début de l'aventure coloniale en Côte d'Ivoire lancée à la fin du XIXe siècle, les autorités françaises ne misèrent pas sur une politique de production de denrées vivrières locales pour approvisionner le personnel d'exploration, puis de conquête et d'administration. En effet, à côté des achats, ponctions et autres réquisitions de denrées alimentaires opérées ici et là, on comptait surtout sur l'importation massive de vivres pour alimenter le personnel colonial et, dans une certaine mesure, les populations locales. Ainsi donc, l'essentiel des denrées consommées par les Européens et assimilés de Côte d'Ivoire provenait de l'extérieur. Ces denrées étaient importées par les soins des maisons de commerce européennes qui y étaient installées depuis le début du XXe siècle¹. Les articles ainsi mis à la disposition de la clientèle européenne constituaient une gamme très variée, où l'on trouvait un peu de tout ce qui était susceptible d'équiper les ménages et de garnir une table européenne :

- on retrouvait par exemple, sur les rayons des factoreries, de nombreux articles de chasse (fusils, cartouches, lorgnettes, poudre...), de pêche (ligne, hameçons, flotteurs-mouches, boîtes à appâts...) et de ménage (récipients émaillés, couverts, cafetières, services de verres, tasses, cantine-popote, etc.) ;
- les conserves alimentaires ou « *preserved in tin* » figuraient aussi en bonne place sur les étagères. On y retrouvait aussi bien des préparations pour les fins gourmets français que des articles plus communs (boîtes de petits pois, de lentilles, de macaroni, de pois chiches, etc.) ;
- les condiments et autres exhausteurs de goût d'origine occidentale n'étaient pas non plus oubliés par les importateurs, ainsi que toute une variété de boissons alcoolisées ou non d'importation, et divers autres aliments. Autant de mets dont la consommation contribuait chez les Blancs à raviver le souvenir de la Mère patrie.

Outre ces mets destinés surtout à la clientèle européenne, la colonie ivoirienne bénéficiait aussi d'arrivages de denrées alimentaires en provenance d'Asie, d'Europe ou du continent américain, lesquelles étaient destinées cette fois aux populations locales. On avait ainsi le lot constitué par les boîtes de conserve et autres préparations alimentaires et celui des nombreux produits laitiers d'importation vendus aux populations noires. Par ailleurs, le sel et le sucre faisaient aussi partie des produits recherchés par les populations des colonies. Enfin, dans la catégorie des produits vivriers, ce sont surtout les céréales en général, et le riz en particulier, qui occupaient les premiers rangs dans ces importations. Le riz, qui provenait en général d'Asie, arrivait en sacs de 100 kg environ, de différents types et prix : riz Cargo, riz Saïgon n° 1, brisures 1 et 2, mélangé, etc. (Vaquier 1986:162). Affectées au ravitaillement des troupes de conquête, de la main-d'œuvre des chantiers et autres exploitations agricoles et forestières, de la population civile et plus tard aux troupes africaines mobilisées pour la Grande Guerre, les importations de riz vont croître considérablement durant les premières décennies de la colonisation². C'est cette situation qui va amener les autorités françaises soumises à la loi d'autonomisation financière des colonies depuis le 13 avril 1900 à envisager sérieusement une politique de production locale de cette denrée en vue de réduire les dépenses de ravitaillement. D'autres raisons inhérentes au riz vont également militer pour le choix de cette denrée.

Le riz, une denrée aux multiples atouts

Le premier atout, et non des moindres, que l'on connaît au riz est son ancienneté dans les pratiques culturelles et la consommation des populations de la Côte d'Ivoire. En effet, depuis l'époque pré-coloniale, le riz était cultivé et faisait l'objet de transactions commerciales. Il constituait la base de l'alimentation de nombreuses populations localisées à l'ouest, dans le Bas-Sassandra et Bas-Cavally. L'une des variétés les plus anciennes, de l'espèce *oryza glaberrima Steud* ou riz rouge, était un riz authentiquement africain, domestiqué dans le delta du Niger. Il y était la principale consommation des populations et s'était diffusé au gré des migrations humaines vers les régions du Sud Sahara, après le déclin des grands empires soudanais (Tourte vol. IV:212). Les peuples mandingues du nord, dont les céréales constituaient les éléments essentiels de la subsistance, jouèrent un rôle important dans la diffusion de ce riz vers les populations « fétichistes » des zones forestières de l'ouest de la Côte d'Ivoire. Il convient toutefois d'ajouter que la riziculture locale s'enrichira d'arrivages de variétés étrangères de riz, à la faveur des premiers contacts avec les Européens sur les côtes atlantiques. Ce fut par exemple le cas du riz asiatique *oryza sativa* qui finit par supplanter la première dans les échanges dans les régions maritimes situées entre la Côte d'Ivoire et la Casamance (Tourte: vol. IV:212).

Ainsi, le développement spectaculaire de la riziculture locale s'appuya aussi bien sur les variétés africaines qu'étrangères, entre-temps domestiquées par les agriculteurs. Ceci révèle une autre des qualités du riz, à savoir sa grande capacité d'adaptation au climat et à un environnement parfois même hostile (bas-fonds, zones marécageuses, flancs de montagnes, etc.). C'est ce qui explique la prolifération des rizières villageoises dans plusieurs régions du pays, comme en témoignent plusieurs rapports de mission d'exploration datant du milieu et de la fin du XIXe siècle (Blondiaux 1834 ; Marchand 1893 ; Clozel 1899).

Autre atout, le cycle végétatif du riz s'inscrivait bien dans le calendrier agricole des paysans et tout particulièrement dans celui du café-cacao. La période de la récolte intensive et du transport des cultures arbustives correspondait à une phase où le riz lui-même venait d'être récolté et où les rizières étaient laissées en jachère. Il était ainsi possible de faire deux bonnes récoltes par an, sans épuisement sensible du terrain (Journal officiel de la Côte d'Ivoire 1912:104-105).

Par ailleurs, sur le plan agro-économique, il offrait des rendements supérieurs à ceux des autres céréales (fonio, mil ; maïs), comme en rend compte le commandant Laurent dans sa monographie sur le cercle de Man (Archives nationales de Côte d'Ivoire 1911, cité par Sohi 2014:410). Cette situation était une aubaine pour les paysans, car le riz fournissait, grâce à un commerce assez florissant, des revenus nécessaires d'appoint pour payer l'impôt et les achats en produits manufacturés. Cependant, malgré l'abondance des rizières, tout particulièrement en vallées, en pentes de montagnes et en mangroves, la production, probablement autosuffisante en économie fermée dans les régions productrices, apparaît rapidement insuffisante dès lors que le riz s'affirme sur le marché comme une denrée particulièrement appréciée des populations africaines, d'une part, et hautement stratégique pour l'administration coloniale, d'autre part, au début du XXe siècle. La demande est alors telle que très tôt les importations explosent. Pour les limiter, et en même temps garantir à la colonie un approvisionnement régulier en riz, il devient alors impérieux d'envisager une politique de production locale d'espèces de riz à haut rendement. C'est ce à quoi vont s'atteler les autorités coloniales.

Les différentes étapes et modalités de l'intervention de l'État colonial dans la riziculture

Les premières mesures de promotion de la riziculture (1898-1919)

L'idée de promotion des denrées alimentaires locales dans les colonies n'est pas nouvelle et ce, d'autant plus que l'importance desdites denrées a été établie très tôt par les explorateurs devenus plus tard colonisateurs (Chauveau 1985:286). C'est en effet, en 1898, après avoir achevé la pacification du

Soudan français et du nord de la Côte d'Ivoire, avec la reddition de l'Almamy Samory, que le général-gouverneur Edgar de Trentinian commandita une mission scientifique dans ces régions afin « d'inventorier les richesses du pays et éclairer la politique à suivre » (Paul Brasseur cité par Tourte, vol. IV:61). Plus tard en 1905, Auguste Chevalier, botaniste de son état, se vit confier par le gouverneur général de l'AOF, Ernest Roume, « une mission permanente pour l'étude de l'Afrique occidentale... de recherches botaniques, agricoles et forestières » (Schnell 1950:13-14). C'est à ce titre que ce dernier effectue un premier voyage en Côte d'Ivoire de décembre 1906 à août 1907, puis un second de 1908 à 1909. Pendant son périple, Chevalier, arrivé dans le Baoulé, constate que cette région « semble appelée à un réel avenir du point de vue agricole [...] il y aurait le plus grand intérêt à introduire... la culture des riz d'eau qui donnent des rendements trois ou quatre fois plus élevés que les riz de montagne » (Chevalier 1912:20). Chevalier acheva sa mission en soulignant « l'importance à donner à de nouvelles introductions de plantes utiles à soumettre à des expériences effectuées dans les jardins d'essai et autres stations agricoles » (Chevalier 1912:43).

Cette idée sera reprise à son compte par le gouverneur Angoulvant dès 1912. En effet, dans une note circulaire qu'il adressa aux administrateurs-commandants des cercles, ce dernier évoqua les dangers que faisait courir à la colonie la monoculture axée autour des seuls produits de cueillette (palmistes, caoutchouc...). Il souligna en outre la nécessité qu'il y avait « d'introduire dans chacune des colonies des cultures nouvelles à grand rendement, tout en développant simultanément celles déjà pratiquées par les indigènes » (JOCI 1912:103).

En matière d'introduction de nouvelles cultures alimentaires, le choix de l'administration coloniale se porta surtout sur le riz irrigué ou riz des marais, dont on devait encourager la culture par les autochtones. Pour ce faire, ladite circulaire vanta les nombreux avantages liés à cette culture (JOCI 1912:104). Les arguments développés furent par ailleurs appuyés par un exemple précis d'expérimentation réussie de riz irrigué, celui mis en œuvre en 1911 par le lieutenant Pravaz, chef du poste de Diapko (cercle du N'Zi-Comoé), avec le concours des paysans de ladite localité. Enfin, une page *d'Instructions pratiques pour la culture du riz de marais* fut publiée en annexe de la note circulaire. Cette page contenait les dispositions pratiques à prendre pour réussir cette expérience (JOCI 1912:104-105).

C'est toujours dans l'objectif de mieux orienter la politique agricole que le gouverneur général W. Ponty procéda, en 1913, à l'organisation et à la mise en fonctionnement d'un service de l'agriculture à la Côte d'Ivoire (JOCI 1913:504). Par ailleurs, pour mener à bien l'exécution du programme de ce

service, la colonie fut à l'occasion divisée en quatre circonscriptions agricoles pourvues chacune de stations agricoles ou autres fermes-écoles (JOCI 1913:602).

Un plan d'apprentissage et de vulgarisation agricole fut aussi ébauché dès 1913. Ce plan prévoyait aussi bien la formation de moniteurs d'agriculture qu'un renforcement de l'enseignement théorique de l'agriculture dans toutes les écoles (JOCI 1916:327). L'autre volet du plan était plus pratique. Au niveau villageois, la vulgarisation devait se faire au travers de cultures de démonstration dans les champs avec la participation des paysans. Au niveau scolaire, il avait été décidé qu'à chaque école, sans exception, serait annexé un jardin où tous les élèves seraient exercés à des travaux pratiques sous la direction de l'instituteur. La mise en valeur de ces jardins devait prendre en compte toutes les cultures, dont les vivriers. Enfin, tout cet arsenal de mesures incitatives devait être mis en œuvre en tenant compte des possibilités agricoles de chaque région identifiée dans le cadre d'une politique de spécialisation agricole. À ce titre, le nord et l'ouest de la colonie furent désignés comme les « rizières de la colonie » (Aubertin 1983:30).

Malheureusement, la Première Guerre mondiale, qui se déclencha en 1914, entraîna une désorganisation dans les plans de développement agricole conçus par l'Administration. Les nécessités du moment rejetèrent aux calendes grecques les projets de recherches sur les plantes alimentaires et remirent au goût du jour les bonnes vieilles méthodes de ponction et de réquisitions de denrées alimentaires expérimentées pendant la pacification. En effet, dans le cadre de la « Défense nationale », toutes les colonies africaines, dont la Côte d'Ivoire, furent mises à contribution pour fournir à la métropole française de grandes quantités de vivres afin de ravitailler les troupes au front. Au nombre des denrées réclamées, le riz figurait en bonne place. Ainsi, des quotas de production de riz par région furent plus ou moins arbitrairement fixés avec obligation de les atteindre (Domergue-Cloarec 1974:453).

Dans les dernières années du conflit, l'on assista toutefois à un adoucissement de la politique agricole en général et rizicole en particulier, caractérisé par la mise en œuvre de mesures incitatives telles que l'amélioration des prix proposés aux producteurs locaux. Le chantre de cette nouvelle politique fut le gouverneur général de l'AOF, J. Vollenhoven. Ce dernier avait en effet remarqué que « l'indigène... est venu offrir son travail et ses produits chaque fois qu'on lui a offert des prix rémunérateurs. Par contre, il s'est refusé à travailler chaque fois qu'il estimait son salaire insuffisant... » (Vollenhoven cité par Chauveau 1985:310-311). Partant de ce constat, il encouragea ses collaborateurs à susciter l'engouement des producteurs grâce à une libéralisation des prix des vivriers et du riz en particulier. Il fut suivi en cela par le gouverneur par intérim de la Côte d'Ivoire Raphael, Antonetti, lequel,

tout en ordonnant que la production de paddy de tous les cercles de la colonie soit doublée afin de remplacer le riz importé, promit cette fois-ci de rémunérer « complètement et équitablement » les paysans à la livraison. Les producteurs avaient néanmoins l'obligation de vendre toute leur récolte à l'Administration qui avait l'exclusivité de la redistribution (Domergue-Cloarec 1974:452).

Après la guerre, on remit d'actualité l'idée de promouvoir et d'améliorer cette agriculture indigène qui avait montré toute sa capacité à répondre aux besoins de la métropole en difficulté. C'est dans ce contexte que se tint à Paris du 21 au 25 mai 1918, à l'initiative de l'Union coloniale, un congrès de l'agriculture coloniale. On y évoqua la nécessité d'élaborer une politique agricole pour l'outre-mer à long terme. Celle-ci devait aller bien au-delà du « mercantilisme passé » qui, de l'exploitation des colonies, avait fait « une affaire commerciale... une simple récolte des produits de la terre » (G. Wery cité par Bonneuil 1990:30). Pour piloter ce projet ambitieux, le congrès décida de la mise en place d'un organe permanent : le Comité d'action agricole et colonisatrice. Ainsi, avant même la fin de la guerre, la classe politique, les milieux d'affaires et même l'opinion publique française étaient favorables à une aide organisée, une véritable politique coloniale en faveur de ces pays qui avaient soutenu leur métropole dans l'épreuve. Ce sont ces thèmes que reprendront Albert Sarraut et ses successeurs, dans le cadre de leur politique de « mise en valeur des colonies ».

La politique rizicole à l'ère de la mise en valeur du territoire et de la crise économique (1920-1938) : les efforts pour une plus grande rationalisation de la production locale

C'est le 12 juin 1921 qu'Albert Sarraut, alors ministre des Colonies, présenta à la tribune de la Chambre des députés, au nom du gouvernement, son désormais célèbre projet de loi portant « fixation d'un programme général de mise en valeur des colonies françaises ». Pour ce dernier, après les tâtonnements et autres atermoiements du début de l'aventure coloniale, « l'heure est venue de substituer à des directions isolées et incertaines une méthode d'action générale et précise touchant à tous les domaines de la vie des colonies » (Sarraut 1923:23). Concernant le volet agricole en général et la production rizicole en particulier, le plan prévoyait, entre autres, la mécanisation des outils, le développement de la recherche agronomique dans des stations et fermes expérimentales et l'extension autant que possible des périmètres irrigués (contrairement aux cultures sèches, pluviales et inondées pratiquées par les paysans). C'est dans ce contexte que les stations agricoles de Man et Ferkessédougou se consacrèrent à des recherches sur le riz. Les travaux de ces stations consistaient à réaliser des essais comparatifs de cultures en vue de privilégier les meilleures. Il s'agissait aussi d'effectuer le

remplacement de la multitude de variétés locales par au moins cinq variétés ayant fait leurs preuves. Ce sont notamment les variétés de riz suivantes ; *Indochine, vary-lava, douéga, la Mé et zapkalé ou zagbalé* (ANCI 1925:2).

Par ailleurs, l'on tenta également d'améliorer les techniques de production et de favoriser la multiplication des petits barrages afin de promouvoir l'essor de la riziculture irriguée. De vastes régions autrefois inexploitées et les abords de la voie ferrée furent ainsi transformés en greniers pour le ravitaillement des chantiers (Aubertin 1983:29).

En outre, face à la persistance des habitudes culturelles traditionnelles, et ne pouvant transformer radicalement les systèmes agraires locaux, l'État colonial s'était résolu à une intervention indirecte sur l'agriculture indigène par le perfectionnement, le stockage et la distribution des semences en amont aux paysans. Les Sociétés indigènes de prévoyance et de crédit agricole (SIP) furent chargées de piloter ce processus. Malheureusement, la grave crise économique mondiale qui se déclara au début des années 1930 et dont les effets se firent durement ressentir jusque dans les colonies mit un frein au vent de réformes qui soufflait sur la colonie. Il fallut toute la détermination du gouverneur Reste pour redonner une impulsion nouvelle à l'agriculture locale dans ce contexte de crise. Celui-ci, en effet, lança un vaste programme d'intensification de la production agricole et pastorale dans lequel le riz occupait une place importante. Ainsi, certains cercles furent désignés pour une extension de la production rizicole. Ce sont : les cercles de Daloa, de Bondoukou, des Tagouanas, de Man, du N'zi-comoé, du Ouorodougou, des Gouros, de l'Indénié, de Kong et du Baoulé. Le gouverneur exposa par la même occasion les moyens pouvant permettre cette relance agricole, à savoir l'amélioration de l'outillage agricole pour augmenter les rendements, le développement de l'hydraulique agricole pour accroître les cultures irriguées, l'initiation de foires-expositions pour vulgariser les productions locales, et l'institution de primes à la plantation pour encourager les planteurs les plus méritants (JOCI 1931:224-230). La foire-exposition organisée en 1934 à Abidjan, par exemple, permit à l'autorité coloniale de récompenser ceux qui s'étaient particulièrement distingués dans la pratique de la riziculture (JOCI 1934:100-101).

L'impulsion donnée à l'agriculture locale en général et à la riziculture en particulier, pendant la crise, fut maintenue à la reprise par l'administration coloniale. Celle-ci entendait poursuivre sa campagne de vulgarisation et de diffusion de la production du riz. À l'occasion, elle annonça l'augmentation de l'effort administratif sur le riz pluvial et la mise en œuvre de mesures de protection du secteur vivrier contre les effets néfastes de la croissance des produits agricoles d'exportation. Les stations agricoles se consacrèrent davantage à la sélection et à l'amélioration de la qualité des semences locales et ce, d'autant plus que les autorités s'attelaient désormais à remplacer les

semences de riz importé par des semences locales déjà vulgarisées et continuellement améliorées dans les stations spécialisées. En somme, l'amélioration qualitative et quantitative orientait la politique rizicole locale, et ce, grâce à la distribution de semences sélectionnées et l'emploi de méthodes culturales rationnelles par les paysans locaux.

Cependant, une fois encore, une grave crise mondiale vint porter un coup d'arrêt à l'élan de réformes commencé par le Front populaire : la Deuxième Guerre mondiale. Ce conflit entraîna, sur le plan agricole, la résurgence des mesures de contrainte. En effet, l'intensification de la production de vivres était redevenue un objectif prioritaire à atteindre dans cette période difficile.

La politique rizicole pendant et après la Seconde Guerre mondiale (1939-1959) : l'encouragement à une production de masse

Avec la guerre et surtout en raison de difficultés d'importation, les produits vivriers locaux redevinrent un enjeu stratégique pour les autorités coloniales, qui envisagèrent de les produire, ou du moins de s'en assurer un ravitaillement régulier. C'est ainsi qu'en plus des structures déjà existantes, fut créée en 1939 en Côte d'Ivoire une sous-section de l'Agriculture et de l'Élevage, chargée

d'organiser, renforcer, contrôler la production agricole afin que les ressources locales suffisent à assurer le ravitaillement de la colonie (troupes stationnées, travailleurs recrutés, services administratifs, population européenne et population indigène) et la contribution de la colonie au ravitaillement de la métropole (JOCI 1939:824).

Par ailleurs, le 9 avril 1941, le gouverneur M. Hubert Deschamps adressa aux administrateurs et commandants de cercles de la Basse Côte d'Ivoire une note circulaire au sujet de l'intensification des cultures vivrières dans les entreprises particulières. Dans cette note où il est fait mention des « difficultés économiques actuelles qui ne permettent plus de fournir aux planteurs, exploitants forestiers et entreprises diverses employant de la main-d'œuvre indigène plus de la moitié de leurs besoins en produits vivriers », le gouverneur invitait les intéressés à prendre toutes les mesures afin d'intensifier « leurs propres cultures vivrières, soit dans la partie non utilisée de leur concession, soit dans les terrains avoisinants » (JOCI 1942:151).

Dans le but de susciter une plus grande adhésion des masses paysannes à cette politique d'intensification de la production vivrière, l'administration coloniale décida, comme elle l'avait fait auparavant, de racheter toutes les récoltes à des prix plus ou moins incitatifs. Le riz local, une denrée dont l'importance n'était plus à démontrer, vit ainsi ses prix d'achat aux producteurs et de vente en gros fixés par l'Administration en 1940 et 43. (JOCI 1940:2 et JOCI 1943:191-192). En réalité, cette politique permettait

au colonisateur d'acheter à des prix relativement bas de grosses quantités de riz qu'il revendait ensuite avec une marge bénéficiaire appréciable aux consommateurs.

En outre, toujours pour permettre « l'évacuation du riz dont l'acheminement depuis les lieux de production jusqu'aux centres de consommation nécessite des frais de transport très élevés et, d'autre part, assurer une rémunération suffisante au producteur », il fut institué dès 1942 une caisse dite Caisse de compensation pour le riz ». Cette caisse avait pour but de prendre à sa charge ou en recette, suivant le cas, la différence entre le prix de vente en gros et le prix de revient au poste d'évacuation (JOCI 1942:436). En 1943, ladite caisse fut remplacée par un compte spécial dit « Compte-riz ». Ce compte était destiné à subventionner les frais de transport entre les acheteurs des différents cercles (JOCI 1943:262). Enfin, pour mieux rationaliser la gestion des stocks de riz, il avait été institué un « Bureau de répartition du riz » dépendant du service de la production agricole. Ce bureau était chargé du contrôle de la production du riz, de son rassemblement et de sa redistribution à la consommation. Il avait donc autorité pour centraliser tous les stocks de riz disponibles et en assurer la répartition par délivrance d'ordres de livraison (JOCI 1942:415).

Au lendemain de la guerre, et plus précisément dans le cadre du Plan décennal de développement économique et social de la Côte d'Ivoire, le secteur agricole bénéficia, comme appui à la production, d'une prévision budgétaire de 2 023 millions de francs, ce qui représentait 7,40 pour cent des sommes totales devant être investies pour la période allant de 1947 à 1957. Du total de cette somme, et ce, pour la période allant de 1947 à 1951, ce sont près de 7 millions 600 francs qui furent prévus, chaque année, pour le développement de la production vivrière. La répartition de ces fonds accordait environ 6 millions 700 francs chaque année à la seule riziculture, contre 1 million de francs annuel pour les autres cultures vivrières (ANCI 1947:112). En outre, pour tenir compte des problèmes alimentaires qui étaient cruciaux à cette époque, la Commission de modernisation du plan avait prévu un crédit de 100 millions de francs, notamment pour élargir les recherches et les enquêtes sur l'alimentation et la nutrition dans les Territoires d'Outre-mer (Chauleur 1956:85).

En 1954, par ailleurs, dans le rapport qu'il présenta à la session budgétaire de l'assemblée territoriale de la Côte d'Ivoire, le président Messmer mit l'accent, entre autres, sur le riz, une denrée suscitant un engouement de plus en plus grand de la population, mais dont la production locale demeurait « encore insuffisante » pour couvrir les besoins. Levant un coin du voile sur l'action gouvernementale en faveur de cette denrée, il signala que des moyens financiers relativement importants avaient pu être dégagés et allaient être

incessamment utilisés pour accroître les superficies plantées³. C'est toujours dans cette même ligne de politique qu'une Caisse de péréquation du riz fut créée en 1955, tandis qu'était formalisée, de façon plus générale, une doctrine de la « modernisation du paysannat » fondée sur les « centres d'encadrement rapprochés » et l'amélioration des connaissances sur les systèmes de production paysans (Chauveau 1985:312).

Jusqu'à la fin de l'ère coloniale, plusieurs autres actions de moindre importance furent menées, dans l'objectif affiché de rendre la colonie ivoirienne autosuffisante en denrées alimentaires en général et en riz en particulier. Y est-on parvenu ? Quel bilan peut-on dresser de l'action du colonisateur en matière de promotion de la riziculture en Côte d'Ivoire ?

La politique rizicole coloniale en côte d'ivoire : un bilan mitigé

L'intervention de l'État colonial dans la filière du riz apporta des améliorations certaines dans les rendements. Elle favorisa la diffusion rapide du riz grâce à la vulgarisation de pratiques culturelles modernes et l'encouragement à la production. Cependant, la persistance de la dépendance de la colonie vis-à-vis des importations du riz montrait les insuffisances d'une politique marquée par l'incohérence et l'opportunisme.

Le succès de la diffusion du riz dans le paysage agricole ivoirien

Les résultats relatifs à l'amélioration des rendements riziocoles n'eurent aucune incidence réelle sur la poursuite des importations de riz. Toutefois, l'action de l'administration coloniale ne fut pas nulle. Bien au contraire, elle contribua à l'augmentation des surfaces cultivées en riz et à une amélioration substantielle de la production rizicole. En effet, c'est très tôt que les rapports de l'administration coloniale firent état d'une rapide diffusion de la culture du riz dans des zones où elle était pratiquement absente (ANCI 1910-1911:43).

Cette rapide floraison des périmètres riziocoles était visible dans plusieurs régions du pays. Il en était ainsi notamment du pays Abbey où cette culture qui était peu pratiquée avant la colonisation fit l'objet d'une exportation entre 1920 et 1923. Un recensement datant de 1924 montra que près de la moitié des villages Abbey cultivait du riz de façon intensive (ANCI 1924). Les régions du littoral furent elles aussi touchées par le phénomène. C'est ainsi que le cercle de Bassam, qui ne comptait pas parmi les régions productrices de riz jusqu'en 1921, en produisit une quantité importante en 1923 et 1924 (ANCI 1924). Dans le Baoulé, région anciennement productrice, la culture du riz s'était développée considérablement sous l'action coloniale dès 1911, surtout le long de la voie ferrée. En dépit des conditions climatiques défavorables et des destructions des récoltes perpétrées par les colonnes militaires françaises, le succès de la diffusion avait permis la

commercialisation de 400 tonnes de riz pour la consommation locale en 1912 (Yayat d'Alépé 1979:304). Il en fut de même à l'ouest et au centre-ouest du pays, où la culture du riz resta pendant longtemps prépondérante sur les autres vivriers. Ainsi, le cercle de Man, par exemple, exporta plus de 70 tonnes de riz, entre 1915 et 1919 (Sohi 2014:159). À l'issue de la campagne de l'année 1932, l'on estimait dans ce cercle à 2000 ha les superficies rizicoles, avec plus de 50 tonnes de riz exportées (Sohi 2014:202).

Concernant enfin les cercles du nord, ils furent très tôt astreints à approvisionner non seulement en main-d'œuvre, mais aussi en produits vivriers « les zones utiles » du sud de la colonie. Ainsi entre 1912 et 1913, les cercles de Korhogo et Kong exportèrent vers la côte 300 tonnes de riz (Aubertin 1983: 27). En 1922, les superficies consacrées au riz augmentaient de 20 pour cent et 152 tonnes de paddy étaient livrées aux travailleurs du chemin de fer. En 1923, Korhogo et la subdivision de Boundiali récoltaient ensemble 260 tonnes de paddy (ANCI 1924). Tous ces bons résultats permirent aux paysans de constituer des réserves afin de faire face aux périodes de soudure.

Comme on peut le voir, la campagne pour le riz commencée par le colonisateur avait entraîné des transformations dans le paysage agricole de la colonie, avec notamment un accroissement des superficies et de la production de riz. Cependant, tout ceci est à mettre à l'actif des paysans locaux. En effet, certes, l'impulsion à la production rizicole relevait de l'initiative de l'administration coloniale. Mais dans la pratique, son développement et sa dynamique reposaient sur la force des bras des seuls paysans locaux. En effet, dans un système agricole prioritairement consacré aux produits de rente, c'est sur les paysans africains que l'administration coloniale misa pour le développement de la production vivrière locale. Mieux, les producteurs locaux furent les principaux animateurs d'un marché traditionnel de fourniture et de distribution du riz qui demeura actif en dépit des crises successives. Il convient aussi de dire que l'accroissement des productions vivrières en général et celles du riz en particulier au lendemain de la Seconde Guerre mondiale était en rapport étroit avec l'urbanisation accélérée dans les principaux centres urbains du pays. Situation dont avaient su profiter les agriculteurs locaux. En effet, ces derniers parvinrent à développer à l'intérieur et autour des grandes villes des périmètres vivriers afin de répondre aux besoins alimentaires des citoyens. Dans son discours à l'assemblée territoriale de 1955, le président Messmer ne manqua pas de rendre compte de cette évolution (gouvernement Messmer 1955).

Tels que présentés, ces quelques résultats directs ou indirects de la politique rizicole pourraient laisser croire que le colonisateur avait réussi à régler tous les problèmes liés au ravitaillement en riz de la population. Il n'en fut rien. En effet, cette apparente croissance de la production rizicole, imputable aux

paysans locaux, fut insuffisante à combler les attentes des populations et ce, d'autant plus que la politique rizicole mise en œuvre par le colonisateur était lacunaire à bien des égards. Son impact sur le système de ravitaillement de la colonie fut donc limité.

Les limites de l'opération-riz coloniale

Trois mots permettent de caractériser la politique rizicole commencée par le colonisateur, lesquels expliquent aussi son échec relatif : c'était une politique occasionnelle, coercitive et opportuniste à souhait. Une analyse sur le long terme de la politique vivrière en général et rizicole en particulier laisse facilement entrevoir son caractère occasionnel. Annoncée et envisagée à l'aune des grandes théories botaniques et agraires, elle ne fut en définitive qu'une politique épisodique répondant à des besoins ponctuels. En effet, l'intérêt subit manifesté vis-à-vis des vivriers locaux fut surtout dicté par le contexte de la Grande Guerre qui avait, d'une part, mis à nu les limites de la politique prédatrice du colonisateur et, d'autre part, révélé la capacité d'approvisionnement de l'agriculture locale. On songea donc à mieux perfectionner ce secteur à travers des recherches variétales organisées tambour battant dans les jardins et autres stations agricoles et un encadrement des paysans réalisé sous l'égide du service de l'agriculture. Cependant, l'expérience tourna court. En fait, passé le conflit, l'intérêt accordé par l'administration coloniale aux vivriers locaux retomba. En 1918, par exemple, un rapport de la station agricole de Bingerville faisait état de ce que les expériences sur les cultures vivrières locales avaient été abandonnées « malgré les succès enregistrés dans ce domaine » (ANCI 1918). Pire, vers la fin des années 1920, les rapports des stations agricoles ne faisaient même plus mention des cultures vivrières, à l'exception du riz. De même, les ambitieux leitmotiv d'incitation à des innovations dans la recherche et dans les pratiques agricoles, lancés à grand renfort de publicité dans les années 1930 et même après, restèrent dans l'ensemble lettre morte et ce, d'autant plus que l'administration coloniale avait échoué dans son programme d'encadrement des paysans locaux. L'action des services agricoles était demeurée superficielle et la plupart des travaux sur les périmètres vivriers furent laissés à la charge des seuls autochtones. La surveillance des cultures réalisée dans les champs d'expérimentation était confiée aux commandants ou gardes cercles, chefs de cantons et autres chefs de villages n'ayant ni les aptitudes, ni les connaissances agricoles requises pour assumer cette tâche. Dans ces conditions, la diffusion des méthodes modernes de production tant prônée par le colonisateur se trouva compromise sur le terrain (Chauveau 1985:287).

Par ailleurs, même les SIP (Société indigène de prévoyance) échouèrent dans leur mission d'encadrement et de promotion des cultures locales. En

effet, le fonctionnement de ces « greniers administratifs » laissa très tôt transparaître de nombreuses anomalies. Empêtrées dans des difficultés de trésorerie et ayant perdu toute crédibilité aux yeux des souscripteurs noirs, ces structures furent dissoutes au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, sans avoir atteint leur objectif (Suret-Canale 1964:309-310).

Une autre caractéristique de la politique agricole coloniale, appliquée aussi à la riziculture, fut l'usage quasi permanent de la contrainte administrative à l'endroit des agriculteurs locaux. En effet, la politique d'intensification de la production vivrière lancée pendant les deux conflits mondiaux, même si elle fut parfois assortie de mesures incitatives (distribution de semences, mise à disposition de terrains et de matériels de culture etc.), fut l'occasion de soumettre les populations noires, soit à de longues séances de travaux forcés sur les parcelles de l'administration, soit à des fournitures obligatoires de vivres issus de leurs propres exploitations. Ainsi, contrairement aux promesses du colonisateur, beaucoup de paysans sortirent complètement ruinés de ces épisodes. Le mécontentement desdits paysans ne permit donc pas le maintien du modèle colonial de production. En effet, ces derniers usèrent de plusieurs moyens pour se soustraire aux corvées, travaux forcés et autres fournitures gratuites ou à prix dérisoires de denrées. À ces tentatives d'opposer une force d'inertie à sa politique, l'administration coloniale, loin de se remettre en cause, répondit bien souvent par un durcissement de sa ligne (Domergue-Cloarec 1984:476-477).

Finalement, tout cela aura un mauvais impact sur la production rizicole qui demeura, néanmoins, à un niveau relativement élevé, surtout après la Seconde Guerre mondiale (Voir Tableau 1 et Courbe 1 qui montrent l'évolution comparative de la production et des importations en riz). En régime d'autarcie, une telle production aurait certainement permis de répondre aux besoins de la population. Dans le contexte colonial, cependant, les nombreuses sollicitations de l'administration exposaient rapidement les limites de la production locale et rendaient quasiment indispensable l'importation d'assez grandes quantités de riz. Une politique plus hardie et plus conséquente aurait pu permettre d'éviter pareille situation et même d'atteindre l'autosuffisance de la colonie en riz. Mais était-ce là réellement le souhait du colonisateur français ? On peut légitimement en douter et ce, d'autant plus que dans le cadre de l'organisation de l'Empire colonial français, c'était à l'Indochine que revenait le soin d'approvisionner les autres colonies françaises en riz, quand ces dernières – ce fut surtout le cas de la colonie de Côte d'Ivoire – devaient, elles, approvisionner la métropole en matières premières pour les industries. L'action coloniale fut donc davantage orientée vers le développement des produits d'exportation, dont on ne voulait en aucun cas freiner

l'exploitation par une promotion trop vigoureuse de produits vivriers, jugés moins rentables. À la vérité, l'administration coloniale et les maisons de commerce s'inquiétaient du poids de plus en plus important de la production vivrière et rizicole locale. Elles redoutaient, en perspective, de voir ce secteur concurrencer les cultures de rente. Il y avait alors une volonté délibérée de contenir la production locale, tout en maintenant un mode de production indigène traditionnel pouvant juste permettre de subvenir aux besoins primaires des populations et d'approvisionner à moindre coût le circuit officiel en cas de nécessité. Pourquoi donc cette débauche d'énergie pour une cause déjà entendue ? C'est là encore une des nombreuses contradictions de la politique coloniale française, sur lesquelles on n'a pas encore fini de s'interroger.

Conclusion

On ne peut pas valablement dénier au colonisateur français d'avoir eu, en AOF en général, et en Côte d'Ivoire en particulier, une politique rizicole. C'est-à-dire une volonté politique, clairement affichée et matérialisée sur le terrain, de reformer et d'améliorer le système et les pratiques culturelles traditionnelles en matière de riziculture en vue d'accroître les rendements. On peut toutefois déplorer que cette politique portât en elle-même les germes de sa propre inefficacité. En effet, ponctuelle, incohérente et opportuniste à souhait, elle suscita surtout la méfiance, voire l'hostilité de ceux auprès de qui elle devait avoir un effet d'entraînement. Masquant par ailleurs certaines contradictions et conflits d'intérêts, elle veilla à empêcher l'explosion d'un entrepreneuriat indigène, lequel, « pris d'une conscience bien prétentieuse de ses potentialités et face aux marchés qui s'ouvrent à lui », pouvait, par ce biais, s'émanciper de la mainmise coloniale. Finalement abonnée aux importations régulières et abondantes de riz, l'administration coloniale ne parvint pas à réaliser l'autosuffisance en riz, même si, sous son impulsion, la riziculture traditionnelle connut un bond qualitatif certain.

Notes

1. Ce sont, entre autres, la Compagnie française de l'Afrique de l'Ouest (CFAO) ; la Compagnie française de l'industrie et du commerce (CFCI) ; la Société commerciale de l'ouest africain (SCOA) ; les entreprises Chauveau ; Jean Abile Gal, etc.
2. De 1908 à 1910, les importations en riz de la colonie passèrent de 2 564 t à 4 371 t selon les statistiques douanières. En 1913, elles avaient baissé, se situant néanmoins à 3 807 t. En 1914, au début de la guerre, elles atteignaient 2000 t, contre 1800 t en 1915 (G. R. Meignan 2015:70).
3. Il s'agissait notamment d'une aide de 10 millions de francs demandée au Fonds d'investissement pour le développement économique et social (FIDES) et, d'autre part, des 2/3, soit 13 500 000 F d'une subvention accordée par le Budget fédéral, pour peser sur les prix du riz d'importation. L'assemblée territoriale avait en effet décidé

d'affecter la plus grosse partie de cette subvention au soutien et au développement de la culture irriguée dans les cercles du nord du pays où les rendements semblaient meilleurs (gouvernement Messmer 1955).

Sources et bibliographie

Sources

- ANCI, 1911, *Monographie de Man (17SD), monographie du cercle de Touba*.
- ANCI, 1911, 7DD 11, V-32-22:43, *Documentation générale sur la Côte d'Ivoire*.
- ANCI, 1917, IRR 97, *Service de l'agriculture, Rapports, correspondances, circulaires relatifs au développement des produits agricoles dans le cercle du N'zi-Comoé*.
- ANCI, 1918, 1 RR 18, *Colonie de la Côte d'Ivoire, service de l'agriculture, rapport d'ensemble 1918*.
- ANCI, 1919, 1QQ 90 (2), *Rapport économique du 2^e trimestre, secteur de Man*.
- ANCI, 1924, 1RR40, *Rapport du 1^{er} trimestre sur la situation agricole et zootechnique du cercle de Bassam* par le chef du bureau politique, M. Sureau.
- ANCI, 1924, 1QQ70, *Rapport économique du cercle de l'Agneby*.
- ANCI, 1925, 1RR102, *Rapport sur la situation agricole et Zootechnique du cercle de Kong*, 1919, 1922, 1923, 1924, 1925.
- Gouvernement Messmer, 1955, *Rapport présenté à la session budgétaire de l'Assemblée territoriale de la Côte d'Ivoire*, Imprimerie du Gouvernement.
- Gouvernement de la Côte d'Ivoire, 1960, *Inventaire économique et social de la Côte d'Ivoire 1947-1958*, Ministère du Plan, Service de la Statistique, 283 p.
- JOCI, 1912, *Instruction pratique pour la culture du riz de marais*, texte annexé à la circulaire n° 81 du 29 février 1912 au sujet de la culture irriguée du riz.
- JOCI, 1913, Arrêté du 1^{er} juillet 1913 portant création d'un Service de l'agriculture à la Côte d'Ivoire.
- JOCI, 1931, Circulaire du 4 avril 1931 au sujet de l'intensification de la production agricole et pastorale.
- JOCI, 1934, Palmarès de la foire-exposition d'Abidjan du 21 au 28 janvier 1934.
- JOCI, 1939, Arrêté n° 520 du 2 septembre 1939 portant création à la Côte d'Ivoire d'une sous-section de l'élevage et de la production.
- JOCI, 1942, Circulaire n° 431 du 9 avril 1941 au sujet de l'intensification des cultures vivrières dans les entreprises particulières.
- JOCI, 1942, Arrêté n° 3986 A.E. du 7 décembre 1942, portant création d'une Caisse de compensation du riz.
- JOCI, 1943, Arrêté n° 4226 du 23 novembre 1943, portant création d'un Compte-Riz.

Bibliographie

Articles de revues scientifiques

- Aubertin, C., 1983, « Histoire d'une région sous-développée, le nord ivoirien », in *Cahiers ORSTOM*, série science humaine, Paris, volume XIX, n° 1, p 23-57.

- Bonneuil, C., 1990, « Quelques éléments sur l'organisation des recherches scientifiques coloniales jusqu'à la création de l'ORSTOM », *Les cahiers pour l'histoire du CNRS*, n° 10, 19 p.
- Chauveau, J.-P., 1985, « Histoire de la production et des politiques vivrières en Côte d'Ivoire », *Études Rurales*, n°s 99-100, p. 281-325.
- Chevalier, A., 1912, Mission dans l'Ouest africain, Guinée, Côte d'Ivoire, Dahomey, Haut Sénégal, Niger, Sénégal (1908-1910), *Nouvelles Archives des missions scientifiques et littéraires*, n° 5, 131p.
- Clozel, F. J., 1899, « La situation économique de la Côte d'Ivoire », *Renseignements coloniaux*, n° 4, p. 64-67.
- Gnabro, O. G., 2008, « Colonialisme et recherche agronomique en Côte d'Ivoire 1850-1960 », *Revue Ivoirienne d'Histoire*, n°s 12-13, p 82-97.

Ouvrages et thèses

- Bonneuil, C., 1993, *Du jardin d'essai à la station expérimentale : « Mise en valeur » de l'Empire et naissance de l'Agronomie Tropicale (1880-1930)*, édition du CIRAD, 107 p.
- Chaleur, P., 1956, *Le régime du travail dans les Territoires d'Outre-mer*, Paris VI, Bibliothèque de l'union française, 689 p.
- Domergue-Cloarec, D., 1974, *La Côte d'Ivoire de 1912 à 1920. L'influence de la Première Guerre mondiale sur l'évolution politique, économique, sociale*, thèse de 3^e cycle d'histoire, Université de Toulouse-le Mirail, vol 1, 627 p.
- Meignan, G. R., 2015, *La question alimentaire en Côte d'Ivoire à l'époque coloniale (1904-1959)*, Paris, collection Études africaines, Série histoire, L'Harmattan, 383 p.
- Sarraut, A., 1923, *La mise en valeur des colonies françaises*, Paris, Payot et Cie, 656 p.
- Schnell, R., 1950, *La forêt dense*, Paris, Paul Lechevalier, 323 p.
- Sohi, B. F., 2014, *Le commerce dans la région de Man (1896-1940)*, Paris, collection Racines du présent, l'Harmattan, 428 p.
- Suret-Canale, J., 1964, *Afrique Noire Occidentale et Centrale, tome II, L'ère coloniale (1900-1945)*, Paris, Éditions sociales, 637 p.
- Tourte, R., *Histoire de la recherche agricole en Afrique tropicale francophone, volume IV, La période coloniale et les grands moments des jardins d'essais : 1885/1890 – 1914-1918*, 515 p. (disponible en ligne : gallica.bnf.fr/Bibliothèque nationale de France).
- Tourte, R., *Histoire de la recherche agricole en Afrique tropicale francophone, volume V, Le temps des stations et de la mise en valeur 1918 – 1940-1945*, 675 p. (disponible en ligne : gallica.bnf.fr/Bibliothèque nationale de France).
- Vaquier, R., 1986, *Au temps des factoreries (1900-1950)*, Paris, Éditions Karthala, 395 p.
- Yayat d'Alepé, H., 1979, *Une économie coloniale de transition : la Côte d'Ivoire de 1893 à 1919*, thèse de 3^e cycle d'histoire, Paris, Université de Paris VII, 557 p.

Tableau 1 : Évolution de la production et de l'importation de riz en Côte d'Ivoire à l'époque coloniale (1906-1959)

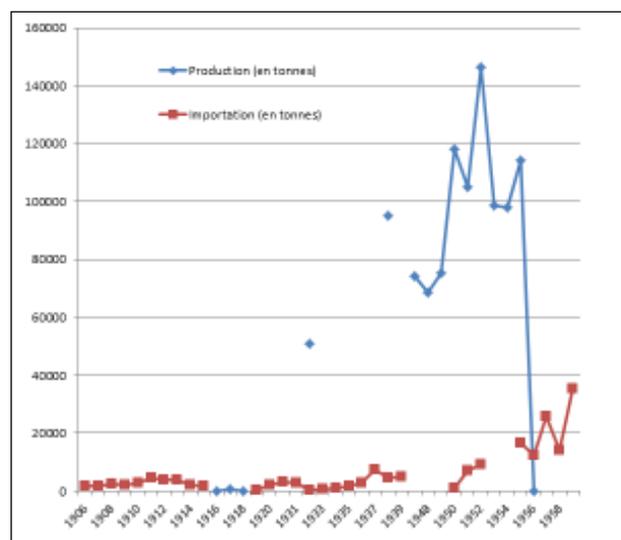
Années	Production (en tonnes)	Importation (en tonnes)
1906		1 700
1907		1 600
1908		2 600
1909		2 200
1910		2 800
1911*		4 400
1912		3 900
1913		3 900
1914		2 000
1915		1 800
1916	8	
1917	540	
1918	53	
1919		470
1920*		2 200
1929		3 000
1931		2 800
1932	51 000	460
1933		760
1934		1 200
1935		1 800
1936		2 9 900
1937		7 4 400
1938	95 000	4 500
1939*		5 000

Tableau 1 : (Suite) Évolution de la production et de l'importation de riz en Côte d'Ivoire à l'époque coloniale (1906-1959)

1947	74 400	
1948	68 700	
1949	75 200	
1950	118 300	1 000
1951	105 200	7 000
1952	146 600	9 000
1953	98 800	
1954	98 100	
1955	114 100	16 500
1956	94 100*	12 500
1957		25 900
1958		14 100
1959*		35 300

Sources : ANCI 1912 ; ANCI 1922, ANCI 1955 et ANCI 1960

Courbe d'évolution de la production et de l'importation de riz en Côte d'Ivoire coloniale (1906-1959)



Source : D'après les données chiffrées du tableau 1 ci-dessus